

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/10/2010

Réception par le Prefet : 11/10/2010

Publication : 15/10/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-12-3-10

Séance du vendredi 8 octobre 2010

ROCADE OUEST DE COLMAR SECTION NORD DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ACHEVEMENT DE L'OPERATION AUPRES DE L'ETAT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 22 juin 2007 (rapport 2007/IV – 3^e/29),
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- sollicite auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention de 1,81 M€ pour l'achèvement financier de la section nord de la Rocade Ouest de COLMAR,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions